

FOCUS ALTERNANCE

<p>Je me pose les bonnes questions</p>	<p>Pourquoi je choisis de faire de l'alternance ?</p>
<p>Mon projet</p>	<p>Je connais le métier que je veux exercer et le diplôme et ou qualification que je souhaite préparer. Je sais décrire les tâches qui vont mettre confiées, les conditions de travail, les qualités pour occuper le poste. Je sais me présenter, mon parcours et pourquoi je m'oriente dans cette voie.</p>
	<p><i>Si je ne sais pas parler de mon projet</i>, il est préférable que je prenne ce temps nécessaire pour valider ma pré- inscription au centre de formation et convaincre mon futur recruteur. <i>Je peux demander de l'aide à mon conseiller ou utiliser les outils proposés sur le site de la mission locale dans la rubrique / partie ressources /projet</i></p>
<p>Les avantages de l'alternance Pour l'alternant</p>	<p>L'alternance permet de concevoir un projet professionnel complet grâce à une formation diplômante ou qualifiante et une expérience concrète en entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtenir un diplôme ou une qualification parmi un large choix de métiers ; • Bénéficier de la gratuité des frais de formation • Mettre en pratique les enseignements théoriques • Être rémunéré, pendant sa formation en tant que salarie • Accéder plus facilement à l'emploi, grâce à l'expérience professionnelle acquise en entreprise.
<p>Quel type de contrat et combien de temps ?</p>	<p>Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation sont conclus en contrat à durée limitée ou dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (CDI).</p> <p>La durée varie en fonction de la formation choisie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En principe de deux années pour la période d'apprentissage ; cette durée peut, dans certains cas dérogatoires, être inférieure (6 mois) ou supérieure (3 ans), voire 4 ans pour les travailleurs handicapés. • De 6 mois à 1 an, voire 3 ans dans certains cas, pour le contrat de professionnalisation à durée déterminée.

	<p>La durée de la formation représente au moins 25 % de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage dans le cadre du contrat d'apprentissage.</p> <p>La durée de la formation représente entre 15 à 25 % de la durée du contrat sans pouvoir être inférieure à 150 heures dans le cadre du contrat de professionnalisation, sauf dérogation de branche.</p> <p>Nouveau : période d'essai de 45 jours en contrat d'apprentissage</p>
<p>Quelques sites utiles d'information sur l'alternance</p>	<p>https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance https://travail-emploi.gouv.fr (Vous y trouverez la fiche pratique détaillée du contrat apprentissage et la fiche pratique contrat de professionnalisation)</p>
<p>Quelle rémunération ?</p>	<p>Plusieurs critères pour déterminer votre rémunération, type de contrat / âge / niveau de qualification ...</p> <p>le plus simple : Aller sur le Simulateur de calcul de rémunération du site https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance</p>
<p>Quelles conditions de travail ?</p>	<p>L'alternant est un salarié à part entière. À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.</p> <p>Ex : frais de transport (50%), cantine et ou tickets restaurants, congés payés, + congés supplémentaires de 5 jours ouvrables pour préparer les épreuves</p>
<p>Qui dit droits, dit devoirs !</p>	<p>Respect des règles et organisation de l'entreprise : des horaires, de la hiérarchie, les dates de vacances (vous proposez mais c'est l'employeur qui décide) je préviens quand je suis malade (j'envoie un arrêt maladie) ...</p>
<p>Les aides pour l'employeur</p> <p>Lien à indiquer dans votre lettre de motivation</p>	<p>Pour les contrats en apprentissage uniquement et pour la préparation d'un diplôme ou titre inférieur ou égal au bac / entreprises de moins de 250 salariés</p> <p>https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur</p>
<p>Les aides pour les apprentis</p>	<p>Pour les jeunes âgés de 18 ans qui signe un contrat d'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide aux permis - Une carte nationale des métiers qui permet de bénéficier de tarifs réduits
<p>Mes Indispensables</p>	<p>Mon cv est disponible dans ma boîte mail Mon adresse mail professionnelle avec mon nom et prénom Ma messagerie téléphonique, simple, mon nom et prénom</p> <p>J'ai un Lutin dans lequel j'ai classé : <i>Mon_cv et ma lettre de motivation, ma fiche métier (site oriane, fiche métier cidj), mon enquête métier, mes anciens rapports de stage, les évaluations</i></p>

	<p><i>positives que je peux montrer au centre de formation ou à mon futur recruteur</i></p> <p><i>Bulletins scolaires et diplômes</i></p> <p><i>Mon attestation sécurité sociale CPAM , pièce identité, RIB</i></p>
Je recherche un centre de formation	<p>Je participe aux journées portes ouvertes des organismes de formation</p> <p>Voir listing des JPO en pièce -jointe sur notre site / listing des organismes de formation en île de France</p> <p>https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5502/bourse-a-la-formation-recherche</p>
Quelques sites utiles pour vous aider dans votre prospection d'entreprise	<p>Je recherche une entreprise, cela nécessite de mettre en place une véritable organisation, je dois mettre en œuvre mes démarches de prospection d'entreprise, ma prospection doit être régulière et je dois effectuer de nombreuses relances.</p> <p>Je ne reste pas seul, je demande de l'aide, à ma mission locale ou au centre de formation où j'ai effectué mon inscription.</p> <p>De nombreux ateliers peuvent vous être proposés, ils sont utiles et surtout nécessaires avant toute mise en relation auprès d' une entreprise</p> <p>https://labonnealternance.pole-emploi.fr/</p> <p>https://www.lapprenti.com/</p>
	Maintenant c'est à vous de jouer !